

# **Objectif 2 Informer et éduquer les visiteurs, les scolaires et les usagers à la préservation des patrimoines**

## **- Objectif 2 : Informer, éduquer les visiteurs, les scolaires et les usagers à la préservation des patrimoines**

"Afin de préserver les richesses patrimoniales, l'éducation demeure l'action la plus importante à mener auprès des visiteurs, mais également des populations locales qui fréquentent la montagne. L'objectif est d'amener les publics (grand public, scolaires, institutionnels, décideurs, partenaires économiques, visiteurs...) à connaître et à prendre conscience de la valeur des richesses naturelles et culturelles, des liens entre homme et nature tissés dans les vallées, des équilibres entre nature et activités humaines et aussi de leur fragilité et de leur nécessaire protection."

### **Mesures contractuelles permettant d'atteindre cet objectif**

#### Mesure de création d'outils pédagogiques

" - Développer des outils et des dispositifs de sensibilisation et d'éducation notamment par les sciences participatives "

#### Mesures de sensibilisation

"- Sensibiliser tous les publics, notamment les jeunes et les publics en difficulté, à l'importance des richesses patrimoniales et à la nécessité de leur protection ;  
- Sensibiliser les professionnels de l'encadrement et de l'accueil, les pratiquants d'activités de sports et loisirs de nature à une découverte respectueuse des milieux."

#### Contributions attendues des communes

"- S'impliquent à développer des actions participatives avec les différents partenaires associatifs et les habitants ;  
- Font participer techniciens et élus aux sessions de sensibilisation ;  
- Mettent en oeuvre des actions de sensibilisation."

#### Rôles de l'établissement public du Parc national des Pyrénées

"- Sensibilise tous les publics à la conservation des patrimoines ;  
- Développe des actions d'animation et d'éducation ;  
- Crée des outils de communication (ouvrages, expositions...) ;  
- Collabore avec les structures d'éducation à l'environnement ;  
- Favorise la rencontre entre les agents de l'établissement public, les acteurs et usagers du territoire ;  
- Mène des actions pédagogiques en direction des enfants dans le cadre du temps scolaire ou des loisirs (projets pédagogiques dans les écoles...) ;  
- Participe à la formation d'enseignants et de professionnels de l'encadrement."

#### Principaux autres partenaires à mobiliser

"Collectivités territoriales, associations de protection de la nature, associations d'éducation à l'environnement, inspections d'académie des Pyrénées-Atlantiques et des Hautes-Pyrénées, fédérations sportives, associations de professionnels de la montagne, associations des

## **Objectif 2 Informer et éduquer les visiteurs, les scolaires et les usagers à la préservation des patrimoines**

pratiquants de la montagne, Commissariat de massif des Pyrénées, Association des Amis du Parc, Centre permanent d'initiatives pour l'environnement ..."

page 44 et 45

Référence ID de l'article : #1257

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2014-08-23 00:31